



# Communauté Economique Européenne

Ministère chargé des Transports

## CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE

### AU TRANSPORT NATIONAL ET INTERNATIONAL PAR ROUTE VOYAGEURS

DE \_\_\_\_\_  
N° \_\_\_\_\_  
EV 11 11 02535

Préfet de la région Île-de-France, Préfet de Paris

Nous, \_\_\_\_\_ certifions

Monsieur TANG Xiongfeng

a) que \_\_\_\_\_

SHANGHAÏ (Chine)

24 février 1980

né(e) à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
2011 octobre 2011

a subi avec succès les épreuves de l'examen (année : \_\_\_\_\_ ; session : \_\_\_\_\_) organisé pour

l'obtention du certificat de capacité professionnelle au transport national et international par route de :  
VOYAGEURS

décret n° 85-891 du 16 août 1985 modifié

conformément aux dispositions de \_\_\_\_\_

b) que la personne visée au point a) est habilitée à faire valoir sa capacité professionnelle dans une entreprise de :  
VOYAGEURS

- transport par route de : \_\_\_\_\_
- effectuant uniquement des transports nationaux dans l'Etat membre ayant délivré le certificat,
- effectuant des transports internationaux.

Le présent certificat constitue la preuve suffisante de la capacité professionnelle visée à l'article 10, paragraphe 1, de la directive 96/26/CE du Conseil du 29 avril 1996 modifiée concernant l'accès à la profession de transporteur de marchandises et de transporteurs de voyageurs par route ainsi que la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres visant à favoriser l'exercice effectif de la liberté d'établissement de ces transporteurs dans le domaine des transports nationaux et internationaux.

PARIS

8 décembre 2011

Délivré à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Pour le préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, par  
délégation,  
L'ingénieur divisionnaire des T. P. E.  
Chef du département régulation des transports routiers

Patrick FILY